



LEGENDE

Prescriptions édictées par le PLU

- Bâti indicatif
- Parcelle d'étude
- Limite de zone et de secteur PLU
- Périmètre faisant l'objet d'orientations d'aménagement
- Périmètre UBz
- Recul des constructions obligatoire
- Emplacement réservé pour voie à créer et à élargir
- Alignement à créer
- Emplacement réservé pour espace public
- Arbre isolé à conserver
- Zones inondables : submersion marine
- Terrain naturel compris entre 1.5 et 2 mètres NGF (aléa modéré)
- Terrain naturel inférieur à 1.5 mètres NGF (aléa fort)

Intentions orientations d'aménagement

- Création de nouvelle voie
- Transparence non bâtie à végétaliser
- Alignement de façade bâti
- Élargissement du périmètre d'orientations d'aménagement
- Bâti indicatif R+2
- Bâti indicatif R+1
- Bâti indicatif RDC
- Bâti à conserver / Conservation partielle
- Accès voiture / Accès piéton
- Plantations à réaliser

0 50 100

Lebunetel
Architectes - Urbanistes

1122 avenue du Piré / Le Dôme
F-34000 Montpellier
Tel. + 33 (0)4 67 13 81 20 / Fax + 33 (0)4 67 13 81 29
contact@lebunetel.eu / www.lebunetel.eu
MAÎTRE D'ŒUVRE MANDATAIRE

Hôtel de Ville
Mairie de Frontignan La Peyrade
Place de l'Hotel de Ville BP 308
34113 Frontignan Cedex
Tél: 04 67 18 50 00
MAÎTRE D'ŒUVRE

101 - ANALYSE URBAINE SUR LES CAPACITES DE DENSIFICATION COMMUNE DE FRONTIGNAN - LA PEYRADE

Potentiel mutable et modalités d'intensification urbaine Principes indicatifs



Proposition de formalisation graphique

Echelle	Établi par	Date	Plan n°
1/1500'	LEBUNETEL	Mai 2017	
Date	Modification		Indice